

# Club Athlétique Luçonnais

## Section de l'Athlétic Sud Vendée

### Dossier d'inscription

### Saison 2012-2013

#### Prix de la licence :

Année de naissance	Catégorie	Tarif
2005 - 2004	Eveil Athlétique	70€
2003 - 2002	Poussins	81€
2001 - 2000	Benjamins	81€
1999 - 1998	Minimes	81€
1997 - 1996	Cadets	81€
1995 - 1994	Juniors	81€
1993 - 1991	Espoirs	81€
1990 - 1974	Seniors	81€
1973 et avant	Vétérans	81€
"Athlé Loisirs" : 1995 et avant	De juniors à vétérans	40€

✓ La licence "Athlé Loisirs" permet de participer à toutes les courses hors championnats

#### Possibilités de réductions du prix de la licence :

- Réduction 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> licence : Dans une même famille, une réduction de 5€ est appliquée sur la 2<sup>ème</sup> licence et une réduction de 7€ est appliquée pour la 3<sup>ème</sup> licence.
- Echelonnement de la cotisation : Possibilité de règlement en plusieurs fois.

#### Pièces à fournir simultanément : A votre entraîneur lors d'un entraînement

- Le présent dossier d'inscription dûment complété de façon lisible.
- Le certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition datant de moins de 2 mois à la date de la signature du dossier (suivant modèle présenté dans le dossier d'inscription).
- La somme correspondant au montant de la cotisation annuelle (à l'ordre du Club Athlétique Luçonnais).
- Pour les athlètes ne possédant pas de maillot, il est disponible au prix de 22€. Un maillot sera prêté pour la saison aux catégories EA et Poussins. (voir le paragraphe 9 du règlement intérieur en page 2)

**Aucun dossier incomplet ne sera accepté.**

#### Horaires des entraînements

- **Ecole d'Athlétisme :**
  - ✓ Mercredi de 17h00 à 18h30
- **Poussins :**
  - ✓ Mercredi de 17h00 à 18h30
  - ✓ Vendredi de 18h00 à 19h30
- **Benjamins et Minimes :**
  - ✓ Mercredi de 18h00 à 19h30
  - ✓ Vendredi de 18h00 à 19h30
- **Cadets à Vétérans :**
  - ✓ Mercredi de 19h00 à 20h30
  - ✓ Vendredi de 19h30 à 21h30

#### **Section Jogging**

- **Juniors à Vétérans :**
  - ✓ Mardi de 18h30 à 20h30
  - ✓ Jeudi de 19h30 à 21h30
  - ✓ Dimanche de 9h00 à 11h00

### Droit à l'image

L'adhérent ou son représentant légal, autorise le Club Athlétique Luçonnais, à utiliser des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il peut paraître, prises à l'occasion de l'activité au sein du club, sur tous supports, y compris documents promotionnels ou publicitaires, pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur.

### Règlement intérieur

#### **1. Responsabilité du club :**

Celle-ci ne peut être invoquée que pendant les seules heures d'entraînement, à l'exclusion du temps de trajet et à condition que l'enfant ou le jeune ait répondu présent à l'appel.

#### **2. Assurances :**

Le club possède une assurance responsabilité couvrant les dommages causés aux tiers et engageant sa responsabilité.

#### **3. Cotisation :**

La cotisation annuelle est payable à l'inscription à l'ordre du C.A.L. La remise de 2 ou 3 chèques représentant le montant global de la cotisation est admise, chaque chèque pouvant être remis à l'encaissement aux dates indiquées par les parents. L'inscription vaut engagement auprès de la Fédération française d'Athlétisme pour l'année sportive en cours. La cotisation comprend l'adhésion à l'association sportive, la licence fédérale et l'assurance fédérale pour la pratique sportive lors des entraînements et des compétitions.

#### **4. Licences :**

Le règlement d'une licence implique la participation de chaque licencié aux compétitions proposées. En cas d'empêchement, il y aura lieu de prévenir les entraîneurs 8 jours avant la date de la compétition (sauf en cas de force majeure).

#### **5. Ponctualité :**

Afin d'assurer le bon fonctionnement des entraînements, les athlètes doivent arriver et repartir aux heures indiquées. Tout retard ou départ anticipé de l'entraînement devront être signalés aux entraîneurs et en particulier, pour les athlètes mineurs, par un justificatif des parents.

#### **6. Entraînements :**

Les entraîneurs ont toute autorité sur le déroulement des entraînements. Les athlètes doivent se conformer à leurs instructions. Aucun athlète ne doit sortir du groupe sans l'accord préalable de son entraîneur. Les entraîneurs et les dirigeants sont seuls habilités à délivrer toutes les informations. L'intervention des parents ne saurait être tolérée.

#### **7. Compétitions – Déplacements :**

Les transports en compétition sont assurés par les parents. Lors des déplacements, il convient aux parents de respecter le code de la route.

Les parents sont invités à participer au jury en cas de besoin.

#### **8. Respect du matériel :**

Le matériel est la propriété du club, à ce titre, il appartient aux athlètes d'en faire bon usage. Il est formellement interdit d'utiliser du matériel n'appartenant pas au club ou de jouer sur des aires de sport d'autres disciplines.

A l'issue de chaque séance d'entraînement, les athlètes doivent participer au rangement du matériel.

#### **9. Maillots :**

Le port du maillot aux couleurs du club est obligatoire à chaque compétition. Il est disponible au prix de 22€. Pour les catégories Eveils Athlétique et Poussins, le maillot sera prêté gratuitement pour la saison.

#### **10. Sanctions :**

Le non-respect du présent règlement, peut entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de l'adhérent sans remboursement même partiel de la cotisation.

#### **11. Dispositions annexes :**

Les bijoux, chewing-gums, bonbons de toutes sortes sont fortement déconseillés. Il est strictement interdit de fumer sur les lieux d'entraînement ou d'introduire des boissons alcoolisées ou substances toxiques et néfastes pour la santé des athlètes.

Les athlètes restent responsables de leurs effets personnels y compris dans les vestiaires, durant les entraînements.

L'acceptation de ce règlement intérieur est reconduite tacitement à chaque fois que la licence est renouvelée.

Fait à, \_\_\_\_\_ le, \_\_\_\_\_

Signature de l'athlète (ou des parents pour les athlètes mineurs)

### Fiche d'inscription

➤ **ADHÉSION :**

- Athlé Compétition  
 Athlé Santé Loisirs option « running »

➤ **RENOUVELLEMENT :**

- Athlé Compétition : licence n° : \_\_\_\_\_  
 Athlé Santé Loisirs option « running » : licence n° : \_\_\_\_\_

(Cochez la case correspondante)

#### Renseignements sur l'athlète :

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de Naissance : \_\_\_\_\_ Sexe : Féminin / Masculin (*rayez la mention inutile*)

Catégorie : \_\_\_\_\_ (*si besoin, se reporter au tableau des catégories ci-dessus*)

Adresse : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Mobile : \_\_\_\_\_

E-mail (OBLIGATOIRE pour les athlètes majeurs) : \_\_\_\_\_

### Certificat Médical (datant de moins de 2 mois)

Pris en application des articles L.231-2 et L. 231-3 du Code du Sport

Je soussigné, Docteur : \_\_\_\_\_

Domicilié à : \_\_\_\_\_

Certifie avoir examiné ce jour M. / Mme / Melle : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_ Demeurant à : \_\_\_\_\_

Et n'avoir pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique de **l'Athlétisme en compétition**.

Je l'informe de l'obligation de déposer auprès de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) une déclaration d'usage ou une demande d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques en cas d'utilisation, même ponctuelle, de produits susceptibles d'entraîner une réaction positive lors d'un contrôle antidopage.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Cachet du médecin,

Signature du médecin,

## Autorisation Parentale

(pour les athlètes mineurs)

Je soussigné(e), NOM, \_\_\_\_\_ Prénom, \_\_\_\_\_

Domicilié(e) (si différent de l'adhérent) :

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Mobile : \_\_\_\_\_

E-mail (OBLIGATOIRE): \_\_\_\_\_

Autorise mon enfant : NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

- A prendre le car où tous autres types de transport (voiture de bénévoles, de responsables, d'entraîneurs, etc...) chaque fois que cela sera nécessaire au cours des activités du club.
- A sortir de l'enceinte du stade Phélippon pendant les séances d'entraînement, pour effectuer une partie de la séance dans la ville de Luçon, et ce, sous l'autorité d'un entraîneur.
- J'autorise également les responsables de mon enfant à prendre toute décision de soin, d'hospitalisation ou d'intervention chirurgicale en cas de nécessité constatée par un médecin, et ce, dans l'impossibilité de me joindre.

Cette autorisation parentale reste valable tout au long de l'année sportive 2012/2013.

Médecin de Famille : Nom : \_\_\_\_\_ N° tél. : \_\_\_\_\_

Préciser les problèmes de santé éventuels : \_\_\_\_\_

Fait à, \_\_\_\_\_ le, \_\_\_\_\_

Signature (précédée de la mention « Lu et Approuvé »)